

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 mars 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mars 2012

2012 DASES 172G : Participation et convention pour le « Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) Paris Emeraude Nord-Est ».

Mme Liliane CAPELLE, rapporteure

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3411 –1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2012 par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, lui demande l'autorisation de signer une convention avec les porteurs du « Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) Paris Emeraude Nord-Est »,

Sur le rapport présenté par Madame Liliane CAPELLE au nom de la 6e commission ;

Délibère

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris, est autorisé à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « Union Retraite Action » (n° Tiers D02406) et le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) pour la gestion du « CLIC Paris Emeraude Nord-Est ».

Article 2 : Selon les termes de la convention de coopération entre les deux partenaires , le montant de la participation attribué soit 395.182 euros au titre de 2012 sera versée à l'association « Union Retraite Action », et imputé au chapitre 65, nature 6568, rubrique 53 du budget de fonctionnement 2012 du Département de Paris et les années suivantes sous réserve de la décision de financement.